

DOCUMENT DE CIRCULATION NON COMMERCIAL D'ANIMAUX AGRICOLES

Bien-être animal

Numéro de troupeau (pour les volailles et lapins, le cas échéant) et marques auriculaires des animaux transportés (excepté pour les équidés, volailles et lapins) :

Pour les équidés, n° de puce électronique et n° de passeport (excepté pour les poulains de moins de 12 mois qui sont transportés de l'élevage à l'abattoir, dans ce cas le n° puce uniquement suffit) :

Adresse de l'éleveur d'origine (ou détenteur si vous disposez d'un N° Sanitel):

Adresse du point de départ du transport :

Lieu de destination des animaux (rue, n°, boîte postale, code postal, commune) :

Nom, prénom, n° de registre national du transporteur et responsable des animaux :

Immatriculation du véhicule ou de la remorque (compartiment où se trouvent les animaux):

Date du transport :

Heure de départ :

Durée estimée du transport :

Motif du transport :

- Consultation vétérinaire
- mise en pâture / Changement de pâture
- Changement de propriétaire
- Abattage pour consommation privée (incluant le trajet entre l'élevage d'origine et l'abattoir)
- Autre :

Signature responsable/transporteur des animaux: